

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis MONSARRAT, Maire.

Nombre de membres : Afférent au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 01/09/2022

Date de publication : 01/09/2022

Présents : AUGUSTIN Christelle, COLLET Alain, CURCI Alizée, DELCROIX Patrick, GALINIER Philippe, HUEBER Patricia, LAGASSE Jérôme, MONSARRAT Francis, PAPEIX Marc, RAMBOER Pierre-Alain, ROQUES Lucas, SILVESTRE Fritz, VIVAN Olindo

Absent excusé : M. HACK Dieter

Absente : Mme PALACIOS Gisèle

Pouvoir :

Mr HACK Dieter a donné pouvoir à M. DELCROIX Patrick

Secrétaire de Séance : En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur ROQUES Lucas a été désigné secrétaire de séance.

Délibération N° 2022/ D35 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 203-297 : ETUDE AMENAGEMENT ENTREE VILLAGE		16 000,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		16 000,00 €
D 2113-307 : ACQUISITIONS FONCIERES	16 000,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	16 000,00 €	

Décision modificative approuvé par 13 voix POUR, 1 voix CONTRE;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Francis MONSARRAT,

